lundi 26 août 2024

Communiqué de presse
Direction générale de France Travail

France Travail et Action Logement renouvellent leur partenariat au service du lien emploi-logement

France Travail et Action Logement Groupe ont renouvelé ce lundi 26 août 2024 à Paris leur convention de partenariat pour fluidifier l'accès au logement et consolider les parcours professionnels des personnes en recherche d'emploi, notamment les travailleurs saisonniers.
Ce partenariat confirme la mobilisation de deux acteurs engagés pour faciliter l'accès à l'emploi et favoriser la mobilité professionnelle. Il s'inscrit dans la perspective tracée par la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023.

Le partenariat sera déployé autour de cinq axes principaux, visant à une action conjointe pour l'emploi des travailleurs, notamment saisonniers, dans les territoires entre 2024 et 2027 :

1. **Renforcer la mise en visibilité des aides existantes d'Action Logement auprès des publics cibles**

Action Logement propose plusieurs dispositifs d'accompagnement au logement qui répondent à des conditions d'accès propres : la garantie VISALE, l'avance LOCA-PASS®, les aides MOBILITÉ ou les aides aux saisonniers agricoles.

Pour faciliter l'information des publics cibles de France Travail, un module de formation sera à disposition au sein de l'Académie France Travail. Des actions d'information seront organisées auprès des conseillers France Travail, des entreprises, des demandeurs d'emploi et des jeunes en contrat d'engagement jeune (CEJ) et en accompagnement intensif jeunes (AIJ).

2. **Développer les connaissances croisées emploi-logement**

France Travail et Action Logement croiseront les données issues de leurs études respectives auprès des entreprises locales. Ce croisement permettra dans une logique prospective de mesurer et qualifier le dynamisme économique des territoires afin

SERVICES DE PRESSE
Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - sophie.benard@actionlogement.fr et Franck Thiebaux - 06 73 76 74 98 - franckthiebaux@ft-consulting.net

d'anticiper conjointement les besoins locaux en logement et en emploi. Expérimentée dès 2024 en Charente-Maritime ainsi que dans les Pyrénées-Atlantiques, cette méthode a vocation à essaimer par la suite.

Les résultats de ces études seront communiqués aux collectivités territoriales afin de les aider dans leurs politiques d'habitat et de mobilité. Les parties contribueront également au déploiement d'une communauté d'acteurs du lien emploi-logement dans les territoires, afin de diffuser leur expertise et de collectivement identifier des solutions adaptées.

3. Faciliter l'accès au logement des publics cibles, notamment des travailleurs saisonniers

Action Logement a mis en place la plateforme al-in.fr en 2020 pour faciliter l'accès des locataires salariés et des autres demandeurs de logement à l'offre de logement social. En complément, le Groupe paritaire a développé un nouvel espace réservé aux salariés à la recherche d'un logement temporaire. Déployée depuis juin 2024 sur l'ensemble du territoire après une période test de trois mois dans trois régions, la plateforme permet d'avoir accès, en temps réel, à toutes les offres de logements temporaires financés par Action Logement.

De son côté, France Travail a enrichi son portail digital mesaides-francetravail.fr pour proposer depuis juillet 2023 des offres de logement dédiées aux travailleurs saisonniers. Cette plateforme permet de centraliser et rendre visibles les offres de logements dans les parcs publics, associatifs ou sociaux pour les saisonniers, afin de leur permettre de trouver plus facilement et plus rapidement des logements à prix raisonnable.
Actuellement, plus de 340 offres de logement dédiées aux travailleurs saisonniers sont disponibles sur le site.

4. Accompagner les territoires dans le déploiement de projets emploi-logement

France Travail et Action Logement encourageront les déclinaisons de cette convention dans les régions, en incitant à l'organisation d'actions conjointes dans les territoires et en renforçant leur visibilité respective auprès des entreprises locales pour anticiper les besoins en termes d'emploi et de logement des publics ciblés.

En outre, les deux organisations appuieront le déploiement de projets expérimentaux emploi-logement, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires ruraux. France Travail et Action Logement encouragent la mise en œuvre des projets innovants dans les régions en adéquation avec les besoins réels des bassins de vie.

SERVICES DE PRESSE
Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - sophie.benard@actionlogement.fr et Franck Thiebaux - 06 73 76 74 98 - franckthiebaux@ft-consulting.net

5. Mesurer l'impact des actions communes

Pour assurer le suivi et l'analyse des impacts des actions communes sur la période conventionnelle, Action Logement et France Travail s'engagent à mesurer chaque année plusieurs indicateurs, à l'instar du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant des aides d'Action Logement et de ceux accédant à un logement social via la plateforme AL'in.

« *Je me réjouis du renouvellement de notre partenariat avec France Travail qui intervient à un moment clé pour l'action en faveur du plein emploi dans notre pays et s'inscrit dans notre mission : faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. En combinant nos expertises, nous créons une alliance puissante pour accompagner les salariés en recherche d'emploi, notamment les travailleurs saisonniers. Ensemble, nous sommes mieux équipés pour répondre aux défis de la mobilité professionnelle et soutenir la dynamique économique de nos territoires en répondant aux besoins des salariés et des entreprises.* »
Bruno Arcadipane, Président d'Action Logement Groupe

« *Dans le cadre de ce partenariat renouvelé, Action Logement réaffirme son engagement à remplir pleinement sa mission d'utilité sociale en renforçant sa capacité à agir en faveur du lien emploi-logement. Aux côtés de France Travail, nous accordons une attention particulière aux salariés en recherche d'emploi, en formation ou en reconversion, aux jeunes actifs et aux travailleurs saisonniers désormais éligibles à la garantie Visale. En joignant nos forces, nous contribuons à soutenir ces publics dans leur parcours professionnel, conformément à la Convention quinquennale 2023-2027.* »
Philippe Lengrand, Vice-président d'Action Logement Groupe

« *Le logement peut constituer un frein à l'emploi. L'engagement de France Travail aux côtés d'Action Logement Groupe est indispensable afin d'apporter aux personnes en recherche d'emploi et aux travailleurs saisonniers les solutions les plus adaptées pour faciliter l'accès au logement, favoriser la mobilité géographique et ainsi accélérer leur insertion professionnelle. Nous sommes très fiers de collaborer à cette ambition commune en faveur du plein emploi.* »
Thibaut Guilluy, directeur général de France Travail

SERVICES DE PRESSE
Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - sophie.benard@actionlogement.fr et Franck Thiebaux - 06 73 76 74 98 - franckthiebaux@ft-consulting.net

À propos de France Travail

France Travail a remplacé Pôle emploi au 1er janvier 2024.
France Travail est l'opérateur public de référence du marché de l'emploi. Dans le cadre de sa mission de service public, l'établissement s'engage à garantir l'indemnisation et l'accompagnement de toutes les personnes à la recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement de toutes les entreprises. Pour ce faire, France Travail s'appuie sur un réseau de près de 900 agences de proximité, sur 55 000 collaborateurs et sur la coopération avec tous les autres acteurs de l'emploi, de l'insertion et de la formation, réunis dans le Réseau pour l'emploi.

À propos d'Action Logement

Depuis 70 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires, notamment le cœur des villes moyennes. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 20 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales. Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, d'économies d'énergie et de décarbonation, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 45 Entreprises Sociales pour l'Habitat, 5 filiales de logements intermédiaires et un patrimoine de plus d'un million de logements. Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des aides et services qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

En savoir plus sur le Groupe : groupe.actionlogement.fr

Nous suivre : @actionlogement - actionlogement - @actionlogement

Retrouvez l'actualité de France Travail sur : www.francetravail.org/accueil/

SERVICES DE PRESSE
Anne-Sophie Maille – 06 18 67 58 91 – anne-sophie.maille@francetravail.fr
Sophie Benard - 07 50 60 95 78 - sophie.benard@actionlogement.fr et Franck Thiebaux - 06 73 76 74 98 - franckthiebaux@ft-consulting.net